

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/002

Présentation de l'avant-projet de l'extension et la rénovation de la salle des sports

M. le Maire présente le projet proposé par Mme Nicole Cantin, pour la rénovation des vestiaires de la salle des sports et incluant la création d'une extension pour permettre l'accueil de nouvelles activités. Le projet décrit, comprend :

- une extension de 434,75 m² qui comprend une salle de motricité, une salle de réunion, 4 vestiaires et des sanitaires
- la rénovation des vestiaires actuels en vestiaires arbitres et locaux de rangement
- la suppression d'un des escaliers d'accès aux tribunes et remplacement par un escalier extérieur
- une extension côté parking des ombrières pour la table de marque.

Le projet est estimé à 1 275 287,58 € HT.

Une réunion avec les utilisateurs de la salle des sports sera organisée prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Valide l'avant-projet présenté de la salle des sports et autorise le lancement des démarches s'y rapportant (permis de construire, autorisation de travaux, consultation des entreprises).

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

Affiché le

10 FEV. 2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/003

Dossiers de demandes de subvention pour le projet de l'extension et la rénovation de la salle des sports

Suite à la validation de l'avant-projet pour l'extension et la rénovation de la salle des sports,
Vu le montant du projet estimé à 1 275 287,58 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Autorise M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès :

- De l'Etat, au titre de la DETR, pour un montant de 280 000 €
- Du Département, au titre de l'AMI Cœur de bourg
- Et de tout autre financeur potentiel pour ce type de projet.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Affiché le
10 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20230208-CM20230208-2-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 17
Représentés : 2
Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/004

Choix de l'entreprise pour le projet d'aménagement de sécurité rue de la Grée Gazeau à Cambéniac

Suite à la validation de l'esquisse lors du dernier conseil du 14 décembre, une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux pour l'aménagement de sécurité rue de la Grée Gazeau à Cambéniac. 3 entreprises ont remis une offre. L'offre comprend les aménagements de sécurité et la réfection de la voirie en bicouche.

Vu l'analyse des offres et le résultat de la négociation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 56 186,25 € HT soit 67 423,50 € TTC et,
Autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents s'y rapportant.
Le début des travaux est prévu au printemps 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

Affiché le

10 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture 044-214400509-20230208-CM20230208-4-DE Date de télétransmission : 09/02/2023 Date de réception préfecture : 09/02/2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 17
Représentés : 2
Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/005

Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire

M. le Maire présente l'augmentation de 8 % sur les prix du marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire (repas et frais de mise à disposition du personnel) demandée par l'entreprise ELIOR, avec qui un marché a été signé depuis le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'accepter l'augmentation demandée par l'entreprise ELIOR, applicable à compter du 1^{er} mars 2023 et, Autorise M. le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

Affiché le

10 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture 044-214400509-20230208-CM20230208-5-DE Date de télétransmission : 09/02/2023 Date de réception préfecture : 09/02/2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/006 Modification du tarif Repas pour le service enfance jeunesse

Vu l'augmentation de 8 % appliqué par l'entreprise ELIOR sur les prix du marché de restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'augmenter le tarif du Repas appliqué aux familles de 4 %. Cette augmentation sera applicable au 1^{er} mars 2023.

Les autres tarifs restent inchangés.

RESTAURATION SCOLAIRE			PERISCOLAIRE (APS)
Tranche du quotient :	Repas		Tarif au 1/4 d'heure
	REPAS	Panier	
QF < à 500 €	0,50 €	1,85 €	0,42 €
501 € < QF > 700 €	1,00 €		0,46 €
701 < QF > 900 €	3,58 €		0,49 €
901 € < QF > 1 100 €	3,59 €		0,54 €
1 101 € < QF > 1 300 €	3,62 €		0,58 €
1 301 € < QF > 1 500 €	3,63 €		0,63 €
QF > à 1 500 €	3,64 €		0,67 €
			Goûter
		Petit Déjeuner	0,68 €

ALSH MERCREDI				
Tranche du quotient :	1/2 journée		Repas	
	1/2 journée Commune	Hors Commune	REPAS	Panier
QF < à 500 €	1,29 €	5,13 €	3,12 €	1,85 €
501 € < QF > 700 €	1,85 €	5,75 €	3,13 €	
701 < QF > 900 €	2,00 €	6,18 €	3,58 €	
901 € < QF > 1 100 €	2,56 €	6,48 €	3,59 €	
1 101 € < QF > 1 300 €	3,12 €	7,45 €	3,62 €	
1 301 € < QF > 1 500 €	3,97 €	8,05 €	3,63 €	
QF > à 1 500 €	4,54 €	8,65 €	3,64 €	

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20230208-CM20230208-6-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

ALSH VACANCES						
Tranche du quotient :	Commune		Hors Commune		repas	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	Repas	Panier
QF < à 500 €	2,80 €	5,59 €	5,13 €	10,25 €	3,12 €	1,85 €
501 € < QF > 700 €	3,36 €	6,72 €	5,75 €	11,50 €	3,13 €	
701 < QF > 900 €	3,72 €	7,43 €	6,18 €	12,35 €	3,58 €	
901 € < QF > 1 100 €	4,29 €	8,57 €	6,78 €	13,55 €	3,59 €	
1 101 € < QF > 1 300 €	4,85 €	9,70 €	7,45 €	14,90 €	3,62 €	
1 301 € < QF > 1 500 €	5,59 €	11,18 €	8,05 €	16,10 €	3,63 €	
QF > à 1 500 €	5,99 €	11,98 €	8,65 €	17,30 €	3,64 €	
Peit Déjeuner			0,68 €			

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Le secrétaire de séance

Affiché le **10 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20230208-CM20230208-6-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/007**Modification du règlement du service enfance jeunesse**

M. le Maire propose une modification du délai d'inscription et d'annulation pour la restauration scolaire. Actuellement les annulations et inscriptions à la restauration scolaire sont possibles jusqu'au jour même 8h15. Il est proposé de décaler le délai à la veille 11h00. Une évaluation de cette modification sera faite en fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la modification proposée du règlement du service enfance jeunesse. La modification sera applicable à compter du 27 mars 2023.

(un vote contre : M. Jean-Michel Talbourdet et une abstention : Mme Aurélia Di Blasi)

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Affiché le 10 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20230208-CM20230208-7_2-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Représentés : 2
Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni le 8 février 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à Mme Laurette LEMESTRE, M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, M. Gaël BODIGUEL, Mme Clarisse LEGRAND, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christophe DENAIRE

Délibération n°2023-02/008

**Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les investissements
dans l'attente du vote du budget 2023 (annule et remplace Délibération n°2022-12/003)**

Il y a lieu d'annuler la délibération prise lors du conseil du 14 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise dans l'attente du vote du budget 2023, d'engager, liquider et mandater les investissements sur les différents budgets de la Commune à hauteur du quart du prévu 2022 soit :

		Budget Général	Budget Locatif	Budget Blanchot	Budget Energie photovoltaïque
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	47 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	34 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	121 130,00	15 000,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	871 288,03	145 356,67	59 288,85	20 700,00
Crédits d'investissement inscrits en 2022		1 073 418,03	160 356,67	59 288,85	20 700,00
Autorisation dans l'attente du vote du budget		268 354,51	40 089,17	14 822,21	5 175,00

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Maire
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20230208-CM20230208-8-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

Affiché le 10 FEV. 2023

DÉPARTEMENT
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT
SAINT-NAZAIRE

COMMUNE DE CROSSAC

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
23

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	DEMARTY OLIVIER	11/07/1966	26/05/2020	23
Premier adjoint	Mme	GABARD ISABELLE	05/06/1971	26/05/2020	23
Deuxième adjoint	M.	DENAIRE CHRISTOPHE	15/02/1960	26/05/2020	23
Troisième adjoint	Mme	PIED MARIE-ANNE	13/06/1960	26/05/2020	23
Quatrième adjoint	M.	FONTENEAU OLIVIER	21/12/1974	26/05/2020	23
Cinquième adjoint	Mme	GOINEAU FREDERIQUE	23/05/1973	26/05/2020	23
Conseiller	M.	JAHAN JEAN-LUC	09/07/1947	15/03/2020	597
Conseiller	M.	LAUNAY GERARD	08/04/1955	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	HALGAND CHANTAL	21/09/1959	15/03/2020	597
Conseiller	M.	GUIHARD CHRISTIAN	21/11/1959	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	LEMESTRE LAURETTE	06/06/1962	15/03/2020	597
Conseiller	M.	VINCE ERIC	23/06/1970	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	MALLARD CATHY	03/11/1973	15/03/2020	597
Conseiller	M.	TALBOURDET JEAN-MICHEL	30/12/1973	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	HINARD NATHALIE	14/11/1975	15/03/2020	597
Conseiller	M.	BODIGUEL GAEL	20/05/1976	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	LEGRAND CLARISSE	14/01/1977	15/03/2020	597
Conseiller	M.	DOUAUD SEBASTIEN	17/12/1979	15/03/2020	597
Conseiller	M.	MOYON FABIEN	10/08/1983	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	DI BLASI AURELIA	27/01/1986	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	GIBOULEAU FABIENNE	16/05/1969	15/03/2020	597
Conseiller	M.	JOALLAND SYLVAIN	17/04/1971	15/03/2020	597

59

Cachet de la mairie :



Certifié par le Maire,
CROSSAC, le 8 février 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400508-20230208-CM20230208-1-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

10 FEV. 2023